Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2018

## COMMUNE DE MALZÉVILLE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 MARS 2018

## Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice: 29

Membres présents à la séance : 24

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA

Votants: 27

Conseillers absents - excusés: Jean-Marc RENARD, Jean-Yves SAUSEY

Procurations: Irène GIRARD à Marie-José AMAH

Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA

Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA

Secrétaire de séance : Jessica NATALINO

Date convocation: 15 mars 2018

N°2018-018

Objet : Marché hebdomadaire - modification du jour et de l'heure

Rubrique: 3.5.2

Rapporteur: Adrien BONNET

Par délibération n° 2015-053 en date du 24 juin 2015, les membres du Conseil Municipal ont autorisé la création d'un marché hebdomadaire sur la place de la Rivière le samedi matin de 8h00 à 12h30.

Monsieur le Maire rappelle que l'idée première de ce marché était de faire vivre la place de la rivière mais aussi dynamiser le commerce local. Aujourd'hui, le chiffre d'affaires des commerçants du marché est en baisse. Une nouvelle mise en œuvre de ce service de proximité hebdomadaire apprécié par les habitants est proposée :

le mercredi de 17h00 à 20h00 (jusque 21h00 si animation particulière sur le marché)
à compter du 11 avril 2018

Après avis favorable de la commission vie locale, sports, culture, associations et démocratie participative en date du 14 février 2018,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité, Approuve la nouvelle mise en place d'un marché hebdomadaire le mercredi de 17h00 à 20h00 (jusque 21h00 si animation particulière sur le marché) à compter du 11 avril 2018

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en place de ces nouvelles modalités

e Maire.

Bertrand KLING